



Propositions de dépôt de deux projets à cofinancer par le Fonds Social Européen

Rapport n° CP/2017/289

Service gestionnaire :

G1-Direction insertion et emploi

Résumé :

Dans le cadre de la gestion du Fonds Social Européen (FSE), un appel à projets a été lancé le 31 janvier 2017, invitant les opérateurs à déposer leurs projets.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de déposer deux projets dans le cadre de cet appel à projets, concernant l'équipe emploi et l'assistance technique.

La convention de gestion des crédits FSE portant sur la période 2017/2020 a été conclue entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat le 10 mars 2017. Elle a pour objectif de mobiliser des moyens financiers en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour développer l'inclusion active et une meilleure aptitude à l'emploi, comme le prévoit le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019 du Bas-Rhin.

Dans le cadre de cette convention de gestion, un appel à projets a été lancé, invitant les opérateurs à déposer leurs projets.

A ce titre, il est proposé que le Département du Bas-Rhin dépose deux dossiers en vue de la réalisation des projets suivants :

1) Proposition du projet « Mobilisation des employeurs en faveur des bénéficiaires du RSA » sur la période 2017/2018/2019

Il s'agit de la reconduction d'une action conduite depuis 2005. Le bilan de l'année 2016 est de 1 002 contrats signés, dont 1/3 dans le secteur marchand.

Pour ce projet, l'équipe « emploi » du Département:

Développe un réseau d'entreprises, en lien avec l'ADIRA

- Entreprenne une démarche prospective et commerciale vers les entreprises du Bas-Rhin, sur tous les secteurs d'activité ;
- Crée un cadre coopératif avec ces réseaux d'entreprises ;
- Analyse le marché du travail, à partir des données disponibles ;
- Organise des manifestations pour anticiper les besoins des entreprises, en lien et de manière coordonnée avec les partenaires (exemples de KFC et de Zalando à Lahr) ;
- Met en place des moyens nouveaux de liaison entre les employeurs et les allocataires du RSA ; après l'implication de l'équipe emploi, au cours des trois dernières années, à la plateforme Sharecan (initiée par la Ville de Strasbourg - 650 abonnés), l'équipe emploi a pour objectif d'initier une plateforme de mise en relation directe entre employeurs et candidats allocataires du RSA, dont elle en gèrerait l'ingénierie et la logistique.

Apporte un appui aux entreprises pour faciliter leurs recrutements

- Négocie auprès des entreprises, des associations, collectivités la proposition d'offres d'emploi ;
- Accompagne l'élaboration de fiches de poste adaptées à l'emploi visé ;
- Propose des actions de formation, afin de rapprocher les compétences des candidats aux besoins des entreprises ;
- Met en œuvre les conventions dans le cadre du contrat unique d'insertion (Contrats Initiative Emploi / Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi modulables ou non.

Construit des parcours professionnels avec les acteurs locaux des territoires

- Apporte un appui aux acteurs locaux afin d'identifier les allocataires du RSA en capacité de prendre un emploi (aider à la mise en lumière des compétences, analyse des situations vis-à-vis de l'emploi) ;
- Assure une prospection ciblée, en fonction des caractéristiques des BRSA pris en charge par les acteurs locaux ;
- Participe à l'animation des acteurs locaux, permettant d'identifier les besoins du territoire en matière d'insertion, d'aider à l'émergence de projets novateurs, et de suivre ces actions.

Assure la mise à l'emploi du public en insertion

- Propose les offres recueillies aux acteurs du territoire d'intervention ;
- Organise le recrutement pour le compte de l'employeur et pour les acteurs locaux en assurant la mise en relation avec les BRSA ;
- Favorise la montée en compétence des candidats en situation de travail par un tutorat externe en apportant des conseils en matière de formation interne et externe ; assurer la médiation en cas de difficulté

Il est proposé que la demande de crédits européens en faveur de l'Equipe Emploi du Département porte sur trois années, de 2017 à 2019. La subvention européenne est ciblée sur un total de dépenses éligibles sur trois ans, et s'élèverait à 2 400 258,62 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de déposer ce projet et de solliciter un montant de FSE à hauteur de 1 200 129,31 € en cofinancement de l'intervention du Département (50 %).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver le plan prévisionnel de financement, la Commission Insertion Emploi Logement ayant donné un avis favorable.

Equipe Emploi	Dépenses éligibles	FSE sollicité
2017	795 258,62 €	397 629,31 €
2018	802 500,00 €	401 250,00 €
2019	802 500,00 €	401 250,00 €
TOTAL	2 400 258,62 €	1 200 129,31 €

2) Proposition du projet d'assistance Technique, sur la période 2017/2018/2019

Afin de donner au Département du Bas-Rhin les moyens de mettre en œuvre le Programme Opérationnel National FSE, l'Union Européenne prévoit de cofinancer les salaires des agents mobilisés pour la gestion des dossiers de demandes de subventions européennes.

Trois agents spécialisés réalisent aujourd'hui les activités suivantes :

- gestion des demandes de financement européen des opérateurs : instruction, conventionnement, contrôle ;
- appui-conseil aux opérateurs tout au long de leur projet : rédaction, gestion, respect des procédures et de la réglementation européenne ;
- animation du programme FSE départemental : rendre compte de son déroulement et participer à son évaluation ;
- contribution au partenariat régional avec les autres organismes gestionnaires (Etat, Région, Département du Haut-Rhin) pour un échange de bonnes pratiques.

La subvention européenne est ciblée sur un total de dépenses éligibles d'un montant total de 515 775 €. Le montant de FSE qu'il est proposé que le Département du Bas-Rhin sollicite pour ce projet, s'élèverait à 257 887,50 € (50,00%), en cofinancement de l'intervention du Département.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de déposer ce projet, d'en approuver le plan prévisionnel de financement, et de solliciter un montant de FSE à hauteur de 257 887,50 €. La Commission Insertion Emploi Logement a émis un avis favorable.

Assistance Technique	Dépenses éligibles	FSE
2017	171 925,00 €	85 962,50 €
2018	171 925,00 €	85 962,50 €
2019	171 925,00 €	85 962,50 €
TOTAL	515 775,00 €	257 887,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de répondre à l'appel à projets lancé dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 ;

- décide de déposer, dans le cadre de l'appel à projets précité, des deux projets départementaux suivants, ainsi que leurs plans de financement :

1. Opération de «mobilisation des employeurs en faveur des bénéficiaires du RSA» menée de 2017 à 2019 par l'équipe emploi pour un total de dépenses éligibles de 2 400 258,62 €, en vue d'un cofinancement à hauteur de 1 200 129,31 € par le Fonds Social Européen (50 %), ventilé comme suit : d'une part, au titre des dépenses éligibles 795 258,62 en 2017, 802 500 € en 2018 et 2019, et d'autre part, au titre du cofinancement FSE 397 629,31 € en 2017, 401 2500 € en 2018 et 401 250 € en 2019 ;

2. Opération d'assistance technique aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Social Européen pour 2017, 2018 et 2019, pour un total de dépenses éligibles de 515 775€, en vue d'un cofinancement à hauteur de 257 887,50€ par le Fonds Social Européen (50,00 %), ventilé de 2017 à 2019 comme suit : 171 925,00€ de dépenses éligibles par an et 87 962,50 € de cofinancement FSE par an.

- Donne délégation à son président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 21/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY